



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**DECISION n° 2022-338**  
**I-I-15 Délibérations, décisions**

**OBJET : CONTRAT AVEC LUC LARRIBA**

**DGA Service à la population**  
**Direction de la Vie Culturelle**  
Réf : Sjl ST 247862  
DGS :  
DGA :  
CAB :  
CS :

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que La Ville de La Teste de Buch organise un festival de théâtre parrainé par Olivier Marchal « Les scènes d'Olivier Marchal » du 10 au 20 novembre 2022.

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer le contrat avec Monsieur Luc Larriba, domicilié 155 avenue de Verdun à Meudon (92190) afin de définir les modalités d'engagement des deux parties pour la mise en place d'actions de médiation durant le festival.

**Article 2 :**

Le prestataire, Luc Larriba, s'engage à :

- Organiser une conférence sur le thème « Olivier Marchal, homme de théâtre » le jeudi 10 novembre 2022 à 18h30 au théâtre Cravey.
- Réaliser et mettre en place une exposition du jeudi 10 au 20 novembre 2022 dans la maison de quartier du centre-ville, place Jean Hameau.
- Mettre à disposition un documentaire « Olivier Marchal, une vie en vrac » du 10 au 20 novembre 2022 qui sera diffusé à l'auditorium de la bibliothèque municipale.

**Article 3 :**

La Ville de la Teste de Buch s'engage à verser à Monsieur Luc Larriba la somme de 1200 € net en contrepartie de sa prestation par mandat administratif à 30 jours.

**Article 4 :**

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 10 août 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220810-DEC2022\_338-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2022

Affichage : 12/08/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

  
**Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde

